

Règlement intérieur

Des Tournois ECAM LYON 2024

Article 1 : PRESENTATION.

Lyon Olympique Echecs, l'ECAM Lyon et l'Echecs Club de Villeurbanne organisent du lundi 22 avril au dimanche 28 avril les Tournois ECAM LYON à normes de GMI et MI, tournois fermés en 9 rondes et 10 joueurs sélectionnés sur invitation. Ces tournois sont homologués pour le classement Elo FIDE.

Ces tournois se déroulent à l'ECAM Lyon La Salle 40 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon.

Article 2 : REGLES ET APPARIEMENTS.

Les règles de jeu appliquées sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

Les appariements sont réalisés au système Berger pour un tournois toutes- rondes et sont consultables sur le site fédéral

Article 3 : CADENCE.

Cadence : 1h30mn + 30 secondes par coup / 40 coups puis 30mn + 30 secondes par coup.

Article 4 : DATES ET HORAIRES DES RONDES.

| | | |
|------------------------------|-------------------|---------------|
| 1 ^{ère} ronde | Lundi 22 avril | Début à 15h |
| 2 ^{ème} ronde | Mardi 23 avril | Début à 9h30 |
| 3 ^{ème} ronde | Mardi 23 avril | Début à 15h30 |
| 4 ^{ème} ronde | Mercredi 24 avril | Début à 15h00 |
| 5 ^{ème} ronde | Jeudi 25 avril | Début à 9h30 |
| 6 ^{ème} ronde | Jeudi 25 avril | Début à 15h30 |
| 7 ^{ème} ronde | Vendredi 26 avril | Début à 15h00 |
| 8 ^{ème} ronde | Samedi 27 avril | Début à 15h00 |
| 9 ^{ème} ronde | Dimanche 28 avril | Début à 9h30 |
| Cérémonie de remise des prix | Dimanche 28 avril | 15h |

Article 5 : CLASSEMENT.

Le classement général sera établi à l'issue des 9 rondes.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu par le Sonneborn-Berger.

En cas de nouvelle égalité, le second départage est la somme des points marqués lors des rencontres entre les différents ex aequo (confrontation directe). Enfin le système Koya sera appliqué en ultime départage si les 2 précédents départages sont insuffisants.

Article 6 : FORFAITS.

Un joueur arrivant devant l'échiquier avec plus de 30mn de retard est forfait.

Article 7 : NULLE ET FIN DE PARTIES

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

Article 8 : ARBITRAGE.

Arbitre : Thierry PARIS, Arbitre International

L'arbitre est chargé de respecter et faire respecter le présent règlement. Les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

Article 9 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué d'un membre du comité d'organisation et de 2 joueurs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il perd ce droit s'il reprend la partie avant d'avoir remis sa demande écrite à l'arbitre. Toutefois la partie devra se poursuivre sous les directives de l'arbitre.

Article 10 : Rappels

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.

Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les 10 premières minutes de la ronde.

L'analyse est interdite dans la salle du tournoi.

Un joueur ne peut aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal :
Thierry PARIS

L'Oganisateur :
Christophe LEROY